

1

1 TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

2

3 AFFAIRE N° ICTR-98-41-T

4 CHAMBRE I

5

6

7

8

9

LE PROCUREUR

C.

THÉONESTE BAGOSORA

GRATIEN KABILIGI

ALOYS NTABAKUZE

ANATOLE NSENGIYUMVA

10

PROCÈS

11

Jeudi 10 novembre 2005

12

8 h 55

13

14 Devant les Juges :

15

Erik Møse, Président

16

Jai Ram Reddy

17

Sergei A. Egorov

18

19 Pour le Greffe :

20

Marianne Ben Salimo

21

Edward E. Matemanga

22

23 Pour le Bureau du Procureur :

24

Barbara Mulvaney

25

Drew White

26

Christine Graham

27

Rashid Rashid

28

29 Pour la défense de Théoneste Bagosora :

30

M<sup>e</sup> Raphaël Constant

31

M<sup>e</sup> Allison Turner

32

33 Pour la défense de Gratién Kabiligi (absent) :

34

M<sup>e</sup> Paul Skolnik

35

M<sup>e</sup> Frédéric Hivon

36

37 Pour la défense d'Aloys Ntabakuze :

38

M<sup>e</sup> Peter Erlinder

39

M<sup>e</sup> André Tremblay

40

41 Pour la défense d'Anatole Nsengiyumva :

42

M<sup>e</sup> Kennedy Ogetto

43

M<sup>e</sup> Gershom Otachi Bw'Omanwa

44

45 Sténotypistes officielles :

46

Laure Ketchemen

47

Hélène Dolin

48

49

50

## TABLE DES MATIÈRES

## PRÉSENTATION DES MOYENS DE PREUVE À DÉCHARGE

## TÉMOIN THÉONESTE BAGOSORA

Suite de l'interrogatoire principal de la Défense de Théoneste Bagosora, par M <sup>e</sup> Constant.....	1
Discussion entre les parties.....	61
Contre-interrogatoire de la Défense d'Aloys Ntabakuze, par M <sup>e</sup> Tremblay....	64
Contre-interrogatoire de la Défense d'Anatole Nsengiyumva, par M <sup>e</sup> Ogetto	69

## PIÈCES À CONVICTION

## Pour la Défense de Théoneste Bagosora :

D. B 271.....	26
D. B 272.....	26
D. B 273 A.....	27
D. B 273 B.....	27
D. B 274.....	44
D. B 275.....	44
D. B 276.....	44
D. B 277 A.....	45
D. B 277 B.....	45
D. B 277 C.....	45

## EXTRAIT SOUS SCELLÉS

Extrait.....	72
--------------	----

1 l'état-major ? Et, dans ce cas là, de quel état major ?

2 R. C'est le Ministre de la défense, avec le Ministre de l'intérieur, qui ont  
3 cherché à voir comment ils pouvaient lui donner des attributions,  
4 puisque cette fonction n'existait pas au cabinet du Ministre de la  
5 défense.

6 Q. Madame Des Forges, pour expliquer les liens que vous aviez avec le  
7 colonel Gasake, indique qu'il a occupé votre bureau. Est-ce que vous  
8 avez partagé votre bureau avec le colonel Gasake ?

9 R. Bon... Pendant que j'étais encore à Kigali, puisque... Il doit avoir été  
10 rappelé après le 6. Je pars le 23, mais pendant cette période, je ne l'ai  
11 pas vu dans mon bureau. J'avais besoin de mon bureau et il ne m'a pas  
12 demandé de lui en céder une place. Je ne l'ai pas vu travailler au  
13 MINADEF, je ne sais pas où il travaillait, mais il était à Kigali, je l'ai vu  
14 passer.

15  
16 Après mon départ, le 23 mai... mon départ de Kigali le 23 mai 1994 et  
17 que je ne suis plus retourné à Kigali, si entre-temps, il a occupé mon  
18 bureau que j'avais abandonné, là, je ne peux rien dire, je n'en sais rien. Il  
19 faut demander ça à Des Forges.

20 Q. Une question : Est-ce que vous avez joué un rôle dans la mise en place  
21 de l'autodéfense civile dont, apparemment, la responsabilité avait été  
22 confiée au colonel Gasake ?

23 R. Non. Comme je ne vais plus retourner à Kigali, je n'ai été au courant de  
24 la mise en place de cette défense civile officiellement qu'à travers les  
25 documents qu'on m'a produits ici, au cours de mon procès. J'ai pu savoir  
26 que le 24, il y a eu, je crois, l'instruction ou... ou la décision du Premier  
27 Ministre d'instaurer un tel service. Et j'étais parti. À ce moment-là, 24  
28 mai 1994, j'étais à Kinshasa au Zaïre.

29 M. LE JUGE REDDY :

30 Q. Est-ce que vous pourriez me redonner la date ? Vous avez quitté Kigali le  
31 23 mai et vous êtes rentré quand à Kigali ?

32 R. Je ne suis plus retourné à Kigali. Je suis rentré à partir des Seychelles le  
33 19 juin, je suis allé à Kinshasa via Goma, je suis rentré au Rwanda via  
34 Goma/Gisenyi et je suis resté là. Je ne suis plus retourné à Kigali depuis  
35 le 23 mai 1994.

36 Q. Alors, à quelle date êtes-vous rentré au Rwanda, après être parti le 23

1 mai ?

2 R. Je suis rentré au Rwanda le 22 juin 1994 et je suis rentré par la frontière  
3 de Goma/Gisenyi, et je suis resté à Gisenyi à partir du 22 juin. Jusqu'au  
4 14 juillet, j'étais à Gisenyi et j'ai fui le Rwanda le 14 juillet vers le Zaïre.

5 M. LE JUGE REDDY :

6 Je vous remercie.

7 M. LE PRÉSIDENT :

8 Et maintenant, est-ce que vous pouvez épeler Bushurungo (*sic*), s'il vous  
9 plaît ?

10 R. Je n'ai pas bien saisi, là.

11 M<sup>e</sup> CONSTANT :

12 Q. On parle de la troisième personne avec qui vous avez été mis à la  
13 retraite et qui a été rappelée en 1993.

14

15 Monsieur Reddy, il y a votre micro qui n'est pas éteint.

16 R. O.K. j'épelle : N-S-H-I-Z-I-R-U-N-G-U. Nshizirungu Anselme.

17 M. LE PRÉSIDENT :

18 Q. Et le nom du Ministre qui est rentré et a annulé votre télégramme ? Pour  
19 que ce soit au procès-verbal, nous n'avons pas besoin de l'orthographe ;  
20 juste le nom.

21 R. Bizimana Augustin.

22 M. LE PRÉSIDENT :

23 Merci.

24 M<sup>e</sup> CONSTANT :

25 Q. Pendant la période qui va du 22 juin, date de votre retour au Rwanda,  
26 jusqu'au 14 juillet, qu'est-ce que vous avez comme fonction ?

27 R. Reprenez la question.

28 Q. Du 22 juin 1994 au 14 juillet 1994, qu'est-ce que vous avez comme  
29 fonction et comme activité ?

30 R. Le gouvernement a fui Murambi. Le gouvernement se trouve à Gisenyi.  
31 Ils sont là... pratiquement, ils se débattent... ils se débattent dans ce que  
32 je peux dire, la défaite... La défaite est là, manifestement, tout le monde  
33 la vit. J'arrive là-bas, pendant cette période, à Gisenyi. Du 22 juin au 14  
34 juillet, je suis allé... j'ai fait trois, quatre voyages à Kinshasa pour aller  
35 demander... chercher des munitions. Mais sinon pour le reste, j'étais... on  
36 végétait, on végétait sur les lieux, on attendait comme un mort en

1 agonie, on attendait la défaite, c'était terminé, on voyait bien que c'était  
2 fini, et c'est pour cela bien sûr que je ne suis même pas retourné à Kigali.

3  
4  
5 J'y avais des biens, mais mon chauffeur et mes hommes d'escorte qui  
6 étaient restés à Kigali — l'hôtel où je vivais, à l'Hôtel des Diplomates,  
7 avait été bombardé début juin... fin mai, début juin —, ils avaient  
8 ramassé tout ce qui se trouvait à Kigali et étaient venus à Gisenyi. Je  
9 retrouvais donc tout : Mes escortes, mes chauffeurs, tous étaient déjà à  
10 Gisenyi. Je les trouve là, je reste là, je fais trois ou quatre missions à  
11 Kinshasa pour chercher des munitions, je n'en trouve pas assez, et  
12 même les munitions que nous avons pu obtenir début juillet, on n'a pas  
13 pu les utiliser parce que toute la population nous a submergés et tout le  
14 monde a commencé à fuir. Je dis que je suis resté donc à Gisenyi dans  
15 ces circonstances, en attente d'une défaite et d'une fuite.

16 Q. Une question : Quand vous dites que vous retrouvez chauffeurs et  
17 escortes, vous retrouvez vos deux chauffeurs ?

18 R. Il y a un qui est là et un autre qui va... rejoindre quand je suis là.

19 Q. Nous savons que, parmi vos chauffeurs, il y a un Tutsi ; est-ce qu'il vous  
20 rejoint ou non ?

21 R. Oui, il est revenu. Il était à Gisenyi avec moi

22 Q. Est-ce que, du 22 juin au 14 juillet, vous participez à des combats ?

23 R. Mais non. Dans Gisenyi, il n'y a pas eu de combats. À partir du moment  
24 où les populations de Kigali, de Gitarama fuyaient vers Gisenyi, il n'y a  
25 pas eu de combats dans Gisenyi. Cette masse de gens qui fuyaient  
26 « ont » poussé les autres populations qui se trouvaient dans leurs  
27 propriétés, et tout le monde a fui, automatiquement, comme un rouleau  
28 compresseur, et toute la population s'est retrouvée devant la frontière  
29 du Zaïre. Et en juillet, tout le monde s'est versé dans le Zaïre. Il n'y a pas  
30 eu de combats dans la préfecture de Gisenyi.

31 Q. Est-ce que vous avez assisté, participé, ordonné des massacres dans la  
32 période qui va du 22 juin au 14 juillet ?

33 R. Non, je n'ai « pas » ordonné aucun massacre.

34 Q. Est-ce que vous en avez vu, des massacres ?

35 R. Non, je n'ai pas vu.

36 M. LE PRÉSIDENT:

1 Q. Vous avez fait allusion aux munitions qui sont arrivées au début du mois  
2 de juillet. Elles sont arrivées tellement tard que vous n'avez même pas  
3 pu les utiliser, c'est ce que vous avez dit ?

4 R. C'est exact.

5 Q. Qu'est-ce qui s'est passé ? Est-ce que cela était la conséquence de vos  
6 voyages antérieurs, c'est-à-dire acheter le matériel nécessaire, ce dont  
7 on a parlé hier ou, alors, vous parlez de quelque chose de différent ?

8 R. C'est quelque chose de différent, parce que le Zaïre, quand il a vu... le  
9 Président Mobutu, quand il a vu que nous étions très submergés, il a  
10 ordonné au général Baramoto de nous donner les munitions nécessaires,  
11 mais c'était trop tard. Ce sont ces munitions, là-bas, que j'allais chercher  
12 à Kinshasa ; c'était gratuit. Mais c'était trop tard.

13 Q. Donc, la conséquence de vos achats de munitions ou d'armes... En fait,  
14 quand est-ce que cela est arrivé au Rwanda, ce que vous avez acheté ?  
15

16 R. Les... Les munitions... Le dossier... le dossier de ces achats-là, si je  
17 pouvais l'avoir, si j'avais tout le dossier... quand j'étais encore aux  
18 Seychelles, dans la période du 4 au 19, il y a un envoi, un avion qui vient  
19 aux Seychelles, je le charge, armes et munitions, il va à Goma. Moi, je  
20 reste aux Seychelles, je ne pars pas avec. Il vient, je le charge, je reste  
21 aux Seychelles, il va à Goma. Il revient pour le deuxième tour — à ce  
22 moment-là, je vous ai dit que j'ai été « dépisté » par la CIA —, je le  
23 charge. Et je pensais que je pouvais rester encore pour le troisième tour.  
24 Un autre courtier, qui savait bien comment... qui était renseigné, il me  
25 dit : « Si vous ne partez pas avec cet avion, on va vous arrêter. » Donc,  
26 je suis rentré avec l'avion. Le deuxième tour de l'avion, le 19, j'arrive à  
27 Goma, on décharge sur place, je continue à Kinshasa avec l'avion vide.  
28 Les munitions vont être récupérées par le Rwanda après. Ce sont les  
29 deux tours.

30 M. LE PRÉSIDENT :

31 Peut-être que vous voudrez bien éclaircir cela avec le témoin, Maître  
32 Constant. Essayez de nous aider. Ce qu'on veut savoir, en fait, c'est la  
33 date de l'arrivée.

34 M<sup>e</sup> CONSTANT :

35 O.K.

36 Q. Récapitulons, Colonel. Les contrats que vous signez au Zaïre le 23 mai et